



PROCÉDURES D'ADMISSION POUR 2010-2011

ÉCOLE ARC-EN-CIEL

Approuvées au conseil d'établissement du 24 septembre 2008.

Modalités pour tous les niveaux

À partir du **19 octobre 2009**, nous acceptons les préinscriptions* pour **l'année scolaire 2010-2011**. Votre enfant doit avoir cinq ans au 30 septembre 2010 pour l'entrée à la maternelle.

- 1 **Le 8 octobre 2009**, nous tenons une journée « portes ouvertes » avant la période de préinscriptions pour que vous puissiez explorer l'école et poser vos questions.
- 2 Les préinscriptions se font à compter du **lundi 19 octobre 2009 à 7h30** au 4265, avenue Laval.
- 3 Les parents des enfants préinscrits **doivent** participer à une rencontre d'informations et d'échange, **le mardi 24 novembre 2009 à 19 h 00** pour assurer l'admission** de l'enfant. Un questionnaire que les parents auront à remplir et à retourner à l'école est distribué lors de cet événement.
- 4 L'admission de l'enfant sera confirmée au **début janvier 2010**.
- 5 Durant la semaine des inscriptions*** de la CSDM à **la fin janvier 2010**, seulement les enfants qui auront été admis à l'école Arc-en-ciel pourront être officiellement inscrits.

Demandes d'admission après le processus officiel.

De nouvelles inscriptions sont possibles après le processus d'admission de l'école Arc-en-ciel selon les places disponibles et suite à une rencontre individuelle avec les parents du comité d'admission et la direction.

En lien avec la politique d'admission de la Commission scolaire de Montréal, les demandes d'inscription reçue après le 31 mars doivent être soumises à l'approbation du Réseau et de

l'école d'où provient l'élève.

De plus, si votre enfant n'a pu être inscrit à l'école faute de places dans le niveau sollicité, vous devez refaire le processus d'admission en entier pour l'année suivante. Nous ne pouvons conserver de « liste d'attente ».

Critères d'admission

1. La fratrie (les frères et sœurs) a priorité. Les frères et sœurs doivent quand même être préinscrits et inscrits officiellement.
2. La maternelle démarre avec un nombre équilibré de garçons et de filles.
3. Un questionnaire, distribué lors de la soirée d'information, doit être rempli et remis au secrétariat de l'école avant l'admission. Par la suite, une rencontre individuelle parents-enfants peut être demandée par l'école.
4. L'adhésion au projet éducatif de l'école est confirmée par la signature d'un contrat moral d'engagement.
5. Outre les critères précédents, la date de préinscription originale prévaut.

Remarques générales

L'école ne conserve pas les préinscriptions des enfants non-admis. Si vous êtes toujours intéressée d'intégrer l'école l'année suivante, il faut contacter l'école de nouveau.

Si l'école ne peut offrir les services adéquats aux enfants éprouvant des difficultés identifiées, elle pourrait devoir refuser l'admission. Si un enfant présente de sérieux et durables problèmes d'adaptation en cours de route, sa fréquentation de l'école sera reconsidérée.

La réussite du projet éducatif de notre école demande l'implication des parents dans la vie de l'école et dans l'éducation de leur enfant.

La rencontre d'information prévue dans les critères d'admission permet aux parents prospectifs d'échanger et de vérifier l'adéquation entre le projet éducatif de l'école, leurs objectifs et les valeurs vécues à la maison. L'inscription subséquente de l'enfant à l'école Arc-en-ciel suppose un contrat moral avec la famille, témoignant de la volonté des parents à contribuer à la vie de l'école.

L'école Arc-en-ciel, Là où il fait bon vivre !

En résumé :

8 octobre 2009 : portes ouvertes, 14 h 00 à 19 h 30
19 octobre 2009 : préinscriptions à compter de 7 h 30.
24 novembre 2009 : soirée d'informations à 19 h 00
Début janvier 2010 : confirmation de l'admission
Fin janvier 2010 : inscription officielle de l'élève.

***Préinscription**

Le fait de se présenter à l'école et de compléter le formulaire-maison afin que le nom de votre enfant soit mis sur la liste de pré-admission. Cette liste est prise en charge par les parents membres du comité inscriptions-intégration. La préinscription permet aux parents d'être invités à la soirée d'informations. L'ordre de préinscription est pris en compte dans l'ordre d'admission.

**** Admission**

Votre enfant est admis à l'école Arc-en-ciel si vous avez participé à toutes les étapes du processus d'admission (préinscription et soirée d'informations) et qu'il y a des places dans le niveau scolaire sollicité. Un parent du comité communique alors avec vous pour confirmer l'admission de votre enfant à l'école.

***** Inscription**

Procédure officielle et uniforme dans toutes les écoles de la CSDM. Une fois admis, vous devez vous présenter au secrétariat de l'école pour compléter l'inscription de votre enfant. Le certificat de naissance (original et grand format) ainsi qu'une preuve de résidence (compte Hydro-Québec ou Bell) sont nécessaires. Vous ne pouvez vous inscrire qu'à une seule école.